



Orléans Métropole à Vélo

édition 2020



ORLÉANS MÉTROPOLÉ
#OrleansMetropole www.orleans-metropole.fr

Les stations + d'Orléans Métropole

- 1- Gare des Aubrais
- 2- Coligny
- 3- Bannier-Coulmier
- 4- Louis Braille
- 5- Palais des Sports
- 6- Droits de l'Homme
- 7- Sonis
- 8- Place Dunois
- 9- Médiathèque
- 10- Gare d'Orléans-Parvis
- 11- Gare d'Orléans-Tram
- 12- Place d'Arc
- 13- Halmagrand
- 14- Jean Zay
- 15- Centre de Conférence
- 16- Patinoire
- 17- République
- 18- Place du Martroi
- 19- Cathédrale
- 20- Place de Gaulle
- 21- Place Croix Morin
- 22- Madeleine-Vauquois
- 23- Bourgogne
- 24- Capitainerie
- 25- Place Louis XI
- 26- Place du Châtelet
- 27- Place du Vieux Marché
- 28- Tourelles-Dauphine
- 29- Place Saint Charles
- 30- Jardin des Plantes
- 31- Candolle
- 32- Place Léon Chenault
- 33- Mairie Saint Jean le Blanc
- 34- Croix Saint Marceau
- 35- Station Mobile



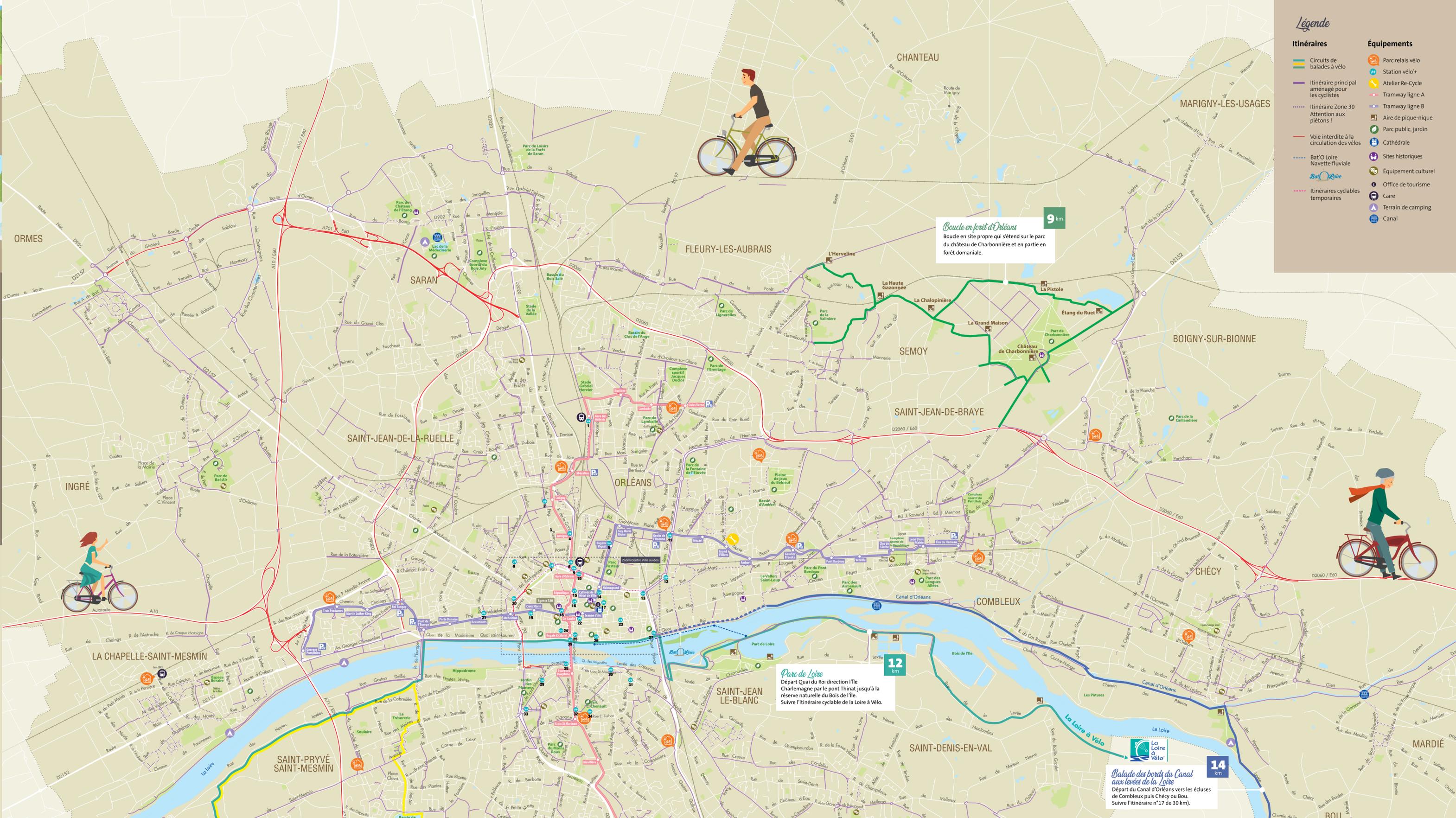
Louer un vélo



Vélo en libre-service à retirer et à déposer en station. Idéal pour des trajets de courtes distances.

- Abonnement à la semaine (3€) ou à la journée (1€)
- 3 manières de s'abonner :
 - Dans les 35 stations
 - N° vert AlloTAO : 0 800 01 20 00
 - www.reseau-tao.fr/48-Velo.htm

Vous avez la possibilité de mettre votre vélo dans le Tram.



Légende

Boucle en forêt d'Orléans
Boucle en site propre qui s'étend sur le parc du château de Charbonnière et en partie en forêt domaniale. **9 km**

Parc de Loire
Départ Quai du Roi direction l'Île Charlemagne par le pont Thinat jusqu'à la réserve naturelle du Bois de l'Île. Suivre l'itinéraire cyclable de la Loire à Vélo. **12 km**

Balade des bords du Canal aux lèves de la Loire
Départ du Canal d'Orléans vers les écluses de Combleux puis Chécy ou Bou. Suivre l'itinéraire n°17 de 30 km. **14 km**



Code de la route carte Vélo

- Itinéraires autorisés aux vélos :**
- Début / fin de piste ou bande cyclable : Conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.
 - Début / fin de voie verte : Zone réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.
 - Début / fin d'aire piétonne : Zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas. Circulation et stationnement des véhicules automobiles réglementés.
 - Entrée / sortie de zone de rencontre : Zone favorisant la cohabitation des modes de déplacement et le respect du plus vulnérable. Vitesse limitée à 20km/h.
 - Entrée / sortie de zone à vitesse limitée à 30km/h. Zone de cohabitation voitures, piétons et cycles. Vitesse limitée à 30km/h.
 - Cédez le passage cycliste au feu rouge : Le panneau à la même signification que le feu jaune clignotant. Avant de passer au feu rouge, les cyclistes doivent s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies. Les piétons traversant au vert piéton et les véhicules circulant sur la voie transversale conservent la priorité.
 - Double sens cyclable : Voie à double sens dont un sens est réservé aux cycles. Courtoisie et vigilance sont de rigueur.
 - Voie réservée aux véhicules de transport en commun, et autorisée aux vélos.
 - En sens inverse : Les véhicules seront avertis de la présence de vélos par un panneau spécifique.

- Itinéraires vélos obligatoires :**
- Début / fin de piste ou bande obligatoire pour cycles sans side-car ou remorque.

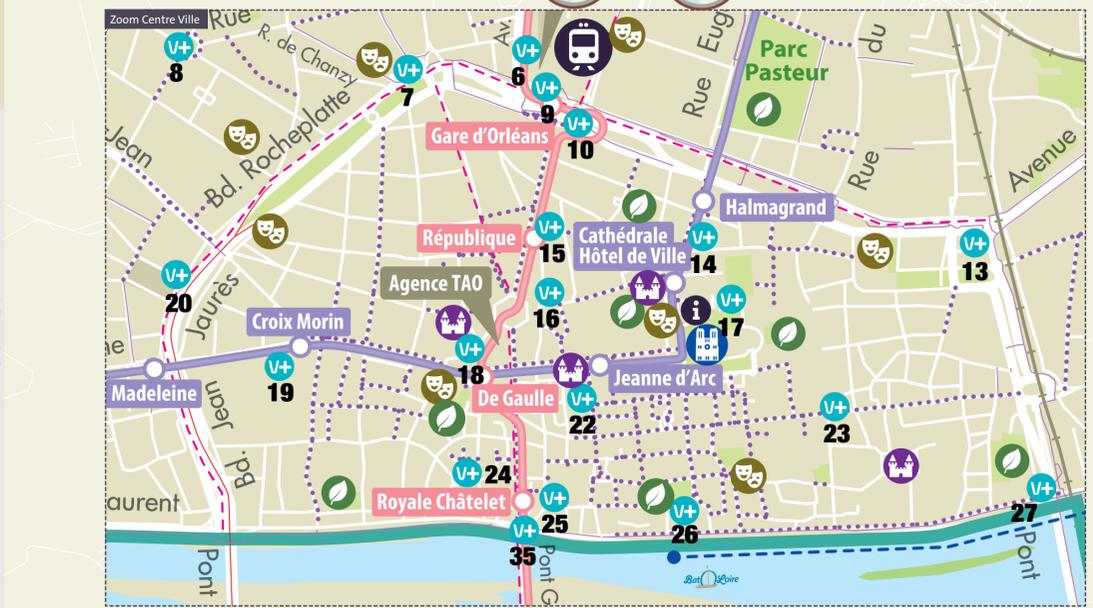
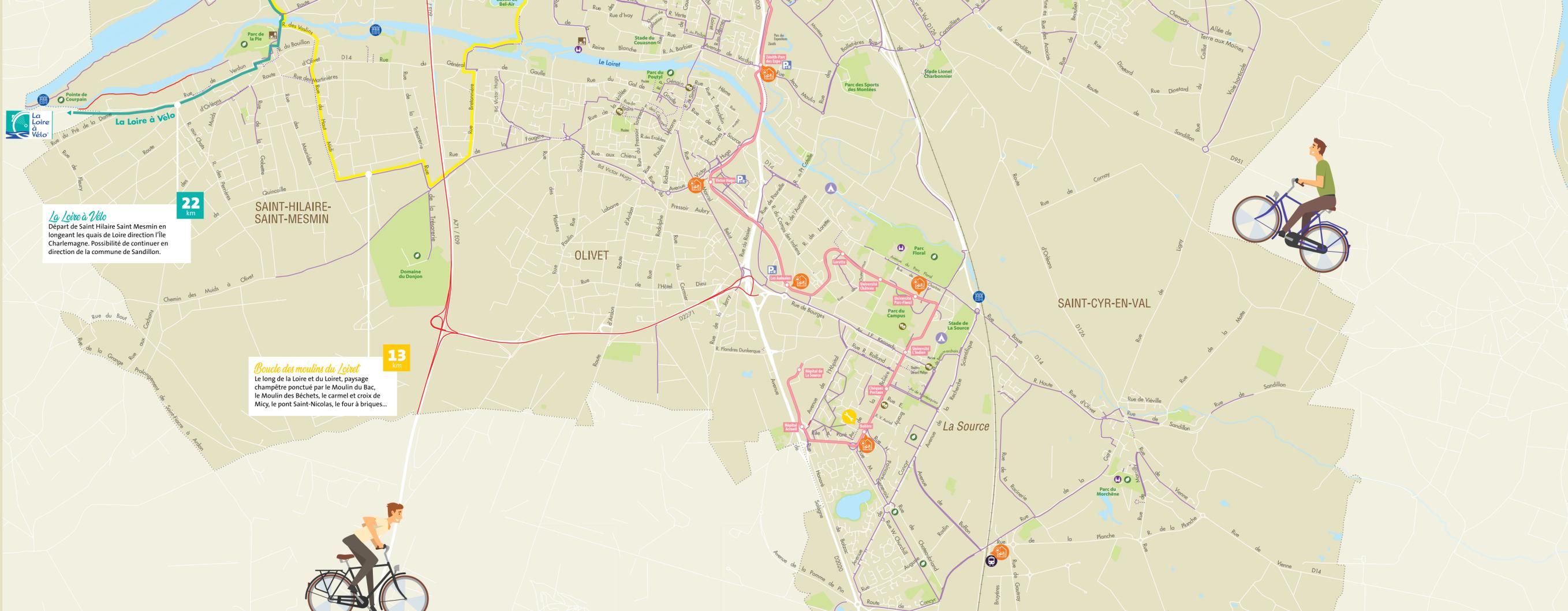
- Itinéraires interdits aux vélos :**
- Début d'une route à accès réglementé ou d'une autoroute réservée à la circulation automobile : Sur ces chaussées, la circulation des vélos est strictement interdite.
 - Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens : Interdite également aux vélos.
 - La circulation des vélos est interdite dans les voies réservées aux bus : Sauf mention contraire.
 - Sens interdit à tout véhicule : Donc interdit aux vélos en l'absence d'une mention contraire. Cependant, les vélos sont autorisés à circuler en contre sens dans l'hyper-centre d'Orléans, depuis le passage de tout le centre-ville à une limitation de 30km/h.
 - Accès interdit aux cycles.

- Jalonnement des itinéraires vélos :**
- Panneaux directionnels spécialement destinés aux cyclistes.

Avec l'appli Geovelo
Pédaler devient un jeu d'enfant !

geovelo

GRATUIT SUR APPS STORE ET GOOGLE PLAY



Quelques chiffres

438 km

D'aménagements cyclables dans la Métropole. Ecoles, centre-villes, zones d'activités... les principaux pôles d'attractivité de l'agglomération sont desservis. Le réseau couvre les 330 km² de la Métropole, qui compte 284 000 habitants.

+ de 4500 places

Pour garer son vélo dans la Métropole. Des arceaux et abris sont implantés à proximité des arrêts de bus, de tram, des équipements publics et des commerces.

21 parcs relais

Soit 540 places pour combiner vélo & transports en commun facilement. Avant de prendre le bus ou le tram, laissez votre vélo en sécurité dans ces abris sécurisés situés à proximité des arrêts (service réservé aux détenteurs de la Carte JV mailin).

Billetterie
Ticketing

Boutique
Shop

Visites
Guided tours

CityPass

En vente à l'Office de tourisme et en ligne
Available at the tourist office and online

tourisme-orleansmetropole.com / info@tourisme-orleans.com / 02.38.24.95.95

TAO CET ÉTÉ, DÉPLACEZ-VOUS AUTREMENT AVEC

Bat Loire

Du 20 juin au 30 août, Bat Loire dessert le quai du Châtelet, le «Cabinet Vert» et rejoint le Parc de Loire avec un point d'embarquement à l'île Charlemagne. A l'aller ou au retour, la ligne TC vous permet également de faire la liaison entre le centre-ville d'Orléans et l'île Charlemagne.

LES HORAIRES* du 20 juin au 30 août

Quai du Châtelet	11h30	14h30	17h30
Cabinet Vert	11h50	14h50	17h50
Île Charlemagne	12h00	15h00	18h00
Île Charlemagne	12h00	15h00	18h00
Cabinet Vert	12h10	15h10	18h10
Quai du Châtelet	12h30	15h30	18h30

12 passagers maximum par traversée. Les vélos sont acceptés à bord !

*Le pontons et les points d'arrêt de bat Loire peuvent évoluer en fonction des opérations météo et du réseau de la Loire. Bat Loire dessert le «Cabinet Vert» lorsque le niveau est trop bas.

Il n'est pas possible de réserver un aller-retour consécutif / voir détail des tarifs sur reseau-tao.fr

PARC DE LOIRE
reseau-tao.fr
0 800 67 2600
Tous les jours de 9h à 19h

Pour en savoir plus scannez le QR code

INVENTEZ VOTRE MOBILITÉ